

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le
29 novembre 2023, à 18 h 30, au local B-105, 945 chemin Chambly, à Longueuil**

Sont présents :

Mme Marie-Ève Baron, personnel enseignant
M. Benoit Dicaire, parent d'étudiant
M. Stéphane Dion, parent d'étudiant
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
M. Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire
M. Patrick Monarque, secteur entreprises
M. Janick Morin, personnel enseignant
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Mme Yekta Shabani, étudiante secteur technique (ÉNA)
Mme Laetitia Stevens, étudiante secteur préuniversitaire, cégep Édouard-Montpetit
Mme Elise Violletti, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Sont absents :

M. Francis Archambault, étudiant secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Mme Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
Mme Julie Loslier, secteur socio-économique
M. Eric Trudeau, secteur entreprises
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Sont invités :

M. Pascal Désilets, directeur de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
M. Martin Desrochers, directeur adjoint, des études
Mme Claudine Ellyson, directrice, Direction de la formation continue et des services aux entreprises
Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements, Direction des ressources financières
M. Simon C. Gervais, directeur adjoint, Direction des études – Service de l'organisation scolaire
Mme Mylène Godin, directrice des communications et des relations gouvernementales
M. Julien Grenier, directeur adjoint, Direction des affaires étudiantes et communautaires
Mme Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines

M. Bruno Jobin, directeur, Direction des affaires étudiantes et communautaires
 Mme Sandrine Laferrière, coordonnatrice des programmes
 M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières
 Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire d'assemblée
 Mme Ève Marchand-Gagnon, conseillère pédagogique, Direction des études
 M. Frédéric Parent-Huybrechts, directeur général, Centre technologique en aérospatiale (CTA)
 M. Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 31.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2023	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2023	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2023	Information
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 novembre 2023	Décision
4. Adoption de DEC et d'AEC	Décisions
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy	
5. Présentation et adoption du nouveau programme Sciences de la nature (200.B1)	Décision
Invités : M. Martin Desrochers, Mme Eve Marchand-Gagnon et Mme Sandrine Laferrière	
6. Adoption du Calendrier scolaire 2024-2025	Décision
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy	
7. Adoption des conditions d'admission (Règlement no 6) 2024-2025	Décision
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy et M. Simon Gervais	
8. Adoption des bons de commande, s'il y a lieu	Décision
9. Suivi concernant le projet de réfection de la piscine	
Invités : Mme Élisabeth Fournier, M. François Lefebvre, M. Bruno Jobin, M. Julien Grenier et M. Louis-Philippe Gagnon	
9.1 Présentation du projet et du montage financier	Information
9.2 Autorisation d'une demande d'emprunt pour la réfection de la piscine	Décision
9.3 Octroi du contrat pour la réfection de la piscine	Décision
9.4 Autorisation de dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)	Décision

- | | | |
|------|--|-------------|
| 10. | Approbation du Bilan du plan de travail 2022-2023 et des états financiers 2022-2023 du Centre technologique en aérospatiale (CTA)
Invité : M. Frederic Parent-Huybrechts | Décisions |
| 11. | Adoption du Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2024-2034
Présenté par : M. Sylvain Lambert
Invités : M. Pascal Désilets et M. Frederic Parent-Huybrechts | Décision |
| 12. | Autorisation d'une demande de financement pour un projet d'analyse d'écart de formation pour les mécaniciens d'aéronefs étrangers
Présenté par : Mme Claudine Ellyson | Décision |
| 13. | Adoption du Rapport annuel d'activités 2022-2023 et présentation du Bilan des activités 2022-2023
Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine | Décision |
| 14. | Adoption du rapport d'autoévaluation des systèmes d'assurance qualité (Commission d'évaluation des études collégiales)
Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine | Décision |
| 15. | Suivi concernant la composition du conseil d'administration | |
| 15.1 | Nomination d'une personne diplômée de l'ÉNA à titre d'administrateur
Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine | Décision |
| 15.2 | Nomination de membres au comité directeur
Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine | Décision |
| 16. | Autorisation d'une lettre dans le cadre des négociations
Présenté par : M. Sylvain Lambert et Mme Emmanuelle Roy | Décision |
| 17. | Suivi des projets majeurs | |
| 17.1 | Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation
Présenté par : M. Sylvain Lambert | Information |
| 17.2 | HUIS CLOS – Projet d'aérocampus
Présenté par : M. Pascal Désilets | Information |
| 18. | Informations | Information |
| 18.1 | La Vie au Cégep
Présenté par : M. Sylvain Lambert | |
| 18.2 | Signature des déclarations d'intérêts des administrateurs
Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine | |
| 18.3 | Dépôt du calendrier scolaire modifié 2023-2024 pour le campus de Longueuil
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy | |
| 18.4 | Nombre d'admissions au premier tour, session d'hiver 2024
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy | |
| 18.5 | État des activités de représentation du directeur général
Présenté par : M. Sylvain Lambert | |
| 19. | Correspondance | Information |
| 20. | Dépôt de documents | Information |
| | <ul style="list-style-type: none"> ● Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 30 mai 2023 ● Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 12 septembre 2023 | |

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 13 septembre 2023
 - Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 17 octobre 2023
 - Tableau de suivi des acquisitions et projets autorisés par les instances
21. Date de la prochaine séance Information
22. Levée de la séance Décision

Le libellé du point 15.2 est modifié pour « Nomination de membres au comité directeur ».

23-CA-99 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

Mme Marie-Ève Baron, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 29 novembre 2023 tel que modifié.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2023

2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2023

23-CA-100 PROPOSITION

M. Janick Morin, appuyé par M. Benoit Dicaire, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2023 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2023

Aucun suivi n'est fait.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2023

23-CA-101 PROPOSITION

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 novembre 2023 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

23-CA-102 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Mme Laetitia Stevens, appuyée par M. Frédéric Lefebvre, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'hiver 2022, d'été 2022, d'automne 2022, d'hiver 2023, d'été 2023 et d'automne 2023 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23-CA-103 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Mme Laetitia Stevens, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'autoriser le cégep Édouard-Montpetit à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'hiver 2023, d'été 2023 et d'automne 2023 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME SCIENCES DE LA NATURE (200.B1)

M. Martin Desrochers, directeur adjoint des études, Mme Ève Marchand-Gagnon, conseillère pédagogique, et Mme Sandrine Laferrière, coordonnatrice du programme d'études, se joignent à la réunion pour présenter la révision ministérielle du programme de *Sciences de la nature*. Ils présentent les particularités du programme, ainsi que les choix locaux qui ont été effectués, et rappellent que l'implantation du nouveau programme est obligatoire pour l'automne 2024.

Buts du programme

Tel qu'inscrit dans le programme d'études du ministère de l'Enseignement supérieur :

- Le programme d'études Sciences de la nature offre à l'élève une formation diversifiée et rigoureuse comportant une formation générale et une formation spécifique appuyée sur des disciplines scientifiques. Il le rend apte à poursuivre des études universitaires en sciences pures, en sciences appliquées, en sciences de la santé et de la vie ou en sciences de l'éducation.

Pour le programme *Sciences de la nature*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- Exploiter les savoirs disciplinaires permettant la consolidation et l'enrichissement d'une culture scientifique de base.
- Traiter de situations complexes dans une perspective d'interdisciplinarité.
- Apprécier les liens unissant les sciences, les technologies et la société.
- Faire preuve de sens critique et de rigueur intellectuelle.
- Utiliser les technologies numériques dans un contexte scientifique.
- Développer un esprit de collaboration et communiquer.

23-CA-104 PROPOSITION

ATTENDU que la révision du programme de *Sciences de la nature* est conforme aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Elise Violletti, appuyée par Mme Yekta Shabani, propose à l'assemblée d'adopter le programme de *Sciences de la nature* tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, présente le Calendrier scolaire 2024-2025 et précise que celui-ci est conforme aux critères d'élaboration propres au Cégep, adoptés par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 14 juin 2023, ainsi qu'aux règles ministérielles reliées.

23-CA-105 PROPOSITION

ATTENDU que le calendrier proposé pour l'année scolaire 2024-2025 correspond aux critères d'élaboration adoptés lors de la séance du conseil du 14 juin 2023 (résolution 23-CA-54);

ATTENDU que le calendrier proposé pour l'année scolaire 2024-2025 est conforme aux règles ministérielles;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Frédéric Lefebvre, appuyé par M. Stéphane Dion, propose à l'assemblée d'adopter le Calendrier scolaire 2024-2025 tel que déposé par la Direction des études.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. ADOPTION DES CONDITIONS D'ADMISSION (RÈGLEMENT NO 6) 2024-2025

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, présente le document *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2024-2025* et confirme que les changements inscrits au document permettent de respecter le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC).

À chaque année, le Service de l'organisation scolaire révisé ses conditions d'admission et du cheminement, afin de s'assurer de son adéquation avec les règles et processus internes du Cégep, la réglementation ministérielle, les textes de loi et les révisions de programmes d'études. Cette année, les modifications concernent quatre grandes rubriques.

Modifications apportées à la *Charte de la langue française*

Le nouveau texte de loi prévoit des restrictions au niveau des programmes d'études donnés dans une autre langue que celle pour laquelle l'institution collégiale possède son accréditation. Dans le cas particulier des cégeps et collèges francophones, il est ici question des programmes d'études enseignés en langue anglaise. Entre autres, la Loi prévoit que davantage d'enseignement doit être prodigué en français. Ainsi, outre les deux cours de français langue seconde déjà prévus dans les programmes

anglophones, un minimum de trois autres cours doivent se donner en français. C'est ainsi que, désormais, toutes les personnes candidates devront répondre aux exigences minimales en matière de maîtrise du français, incluant toutes les personnes candidates à notre unique programme en anglais, *Aircraft Maintenance Technology* (article 4.1). De plus, la *Charte de la langue française* extrapole désormais aux études collégiales les concepts d'étudiants ayant droit et non ayant droit à l'éducation en anglais. C'est en tenant compte de cette nouvelle réalité que les exigences particulières d'admission du programme *Aircraft Maintenance Technology* ont dûes être révisées (article 4.3).

Le groupe de consultation est composé des personnes suivantes :

- Simon C. Gervais, directeur adjoint des études au Service de l'organisation scolaire;
- Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études au Service des programmes (ENA);
- Sylvie Quintal, analyste au Service de l'organisation scolaire;
- Stéphanie J. Blais, aide pédagogique individuelle au Service de l'organisation scolaire.

Durée maximale du cheminement en Soins infirmiers

Le groupe de consultation est composé des personnes suivantes :

- Simon C. Gervais, directeur adjoint des études au Service de l'organisation scolaire;
- Hugues Gilbert, directeur adjoint des études au Service des programmes (Soins);
- Sylvie Quintal, analyste au Service de l'organisation scolaire;
- Mélanie Forest, aide pédagogique individuelle au Service de l'organisation scolaire (Soins).

Révisions de programmes

En 2024, quatre nouveaux programmes seront implantés. Il s'agit de Sciences de la nature, Technique du génie électrique – Télécommunications et réseaux, Technique d'éducation à l'enfance et Technique d'éducation spécialisée. L'annexe 1 a ainsi été corrigée pour tenir compte de ces nouveaux programmes.

Rédaction en écriture inclusive

En mars 2023, le Cégep lançait son *Guide pour une rédaction épiciène et inclusive*, marquant du coup le virage de l'institution envers ce type d'écriture. C'est dans cet esprit que l'ensemble du texte a été revu.

23-CA-106 PROPOSITION

ATTENDU que la mise à jour du document *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2024-2025* est conforme aux exigences du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) émis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), à jour en date du 1^{er} août 2023;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Yekta Shabani, appuyée par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée de remplacer les Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 (Règlement numéro 6), adoptées le 30 novembre 2022, par les Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 (Règlement numéro 6).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

Il n'y a aucun bon de commande à adopter.

9. SUIVI CONCERNANT LE PROJET DE RÉFECTION DE LA PISCINE

9.1 Présentation du projet et du montage financier

M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, M. Julien Grenier, directeur du Centre sportif, et Mme Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles, présentent le projet de réfection de la piscine. La fermeture de la piscine est à prévoir d'avril 2024 à mars 2025.

9.2 Autorisation d'une demande d'emprunt pour la réfection de la piscine

Suite à la confirmation d'une aide financière maximale de 6 millions de dollars du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES), le Cégep a finalisé la planification financière du projet de rénovation de la piscine et des vestiaires. Le Cégep a procédé à un appel d'offres public pour la rénovation de la piscine uniquement.

Il est prévu que le financement du projet, évalué à 12,6 millions de dollars, soit complété par l'utilisation du solde de fonds affecté et par les enveloppes d'immobilisation du Cégep (2,7 millions de dollars), par une contribution confirmée de la Ville de Longueuil (1 million de dollars) et par un emprunt autofinancé sur une période de 20 ans, qui sera remboursé par les revenus du Centre sportif (3 millions de dollars).

Afin de contracter cet emprunt autofinancé, le Cégep doit obtenir l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur. La nature, les conditions et les modalités de cet emprunt doivent être autorisées par le ministère des Finances.

De plus, le Cégep doit obtenir les autorisations du ministère de l'Enseignement supérieur afin de contracter un emprunt temporaire auprès du Fonds de financement permettant de financer les travaux avant le versement de l'aide financière du PSISRSES.

23-CA-107 PROPOSITION

ATTENDU l'aide financière de 6M\$ obtenue dans le cadre du PSISRSES;

ATTENDU le plan de financement qui respecte la capacité financière du Cégep;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée :

- **D'obtenir les autorisations requises du ministère de l'Enseignement supérieur pour contracter un emprunt autofinancé auprès d'une institution financière d'au plus 3 000 000 \$ sur une période de vingt ans pour le projet de rénovation de la piscine.**
- **D'obtenir les autorisations requises du ministère de l'Enseignement supérieur pour contracter un emprunt temporaire auprès du Fonds de financement du ministère des Finances d'au plus 6 000 000 \$, et d'une durée maximale de 18 mois, pour la portion des achats financée par le ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES), pour le projet de rénovation de la piscine.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.3 Octroi du contrat pour la réfection de la piscine

Le Conseil d'administration autorisait en novembre 2021 (21-CA-86) le dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* (PSISRSES) pour des travaux visant la rénovation de la piscine et des vestiaires humides. Le projet, alors évalué à 10 millions de dollars, a été retenu et une aide financière de 5 millions de dollars (montant maximal prévu au programme) a été accordée au Cégep pour le projet. Or, lors de la préparation des plans et devis préliminaires, le Cégep a décidé d'ajouter à l'étendue du projet la réfection du système complet de la filtration des eaux de piscine puisque celui-ci arrivera en fin de vie utile en 2026.

Au mois de février 2023, le Ministère a procédé au recensement des évaluations budgétaires des projets et a reconnu que l'augmentation des coûts de construction reliée à l'inflation des 2 dernières années requérait une bonification de l'aide accordée, et au mois de juin 2023, il allouait un montant additionnel d'un million de dollars à l'aide financière déjà consentie. Malgré l'ajout de ce montant au projet, et en tout respect de ses capacités financières, le Cégep a décidé de procéder à un appel d'offres public pour la rénovation de la piscine uniquement (et de quelques interventions plutôt mineures dans les vestiaires), en attente de l'opportunité de déposer un tout nouveau projet visant le réaménagement complet des vestiaires humides dans le cadre d'un autre appel à projet, soit le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA).

Le 23 novembre 2023, le Cégep a reçu une lettre de l'Autorité des marchés publics (AMP), adressée aux membres du conseil d'administration, pour les informer que l'AMP examine si le processus d'adjudication du contrat s'effectue conformément au cadre normatif auquel le Cégep est assujéti. La lettre est déposée dans la documentation de la réunion (document 09_3c). La direction a rencontré l'AMP le mardi 28 novembre 2023 et résume les informations additionnelles reçues aux membres du conseil d'administration. Une discussion a lieu sur ce sujet.

23-CA-108 PROPOSITION

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00014344;

ATTENDU la lettre adressée aux membres du conseil d'administration par l'Autorité des marchés publics (AMP) afin de les informer que cet organisme doit vérifier si le processus d'adjudication du contrat s'effectue conformément au cadre normatif auquel le Cégep est assujéti;

ATTENDU la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* qui prévoit les pouvoirs de l'AMP en matière de vérification;

M. Janick Morin, appuyé par M. Benoit Dicaire, propose à l'assemblée le renvoi de ce point à une date indéterminée, étant entendu qu'une réunion extraordinaire du conseil d'administration sera organisée au plus tard le 22 décembre 2023 afin de traiter ce point.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.4 Autorisation de dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

La direction du Cégep a pris la décision de ne réaliser que la portion de la rénovation du bassin, de la ventilation et du système de filtration (tel qu'expliqué au point 9.3 de la présente réunion) dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* (PSIRSSES). Cette décision a été prise dans le contexte de la surchauffe des coûts de construction et du souhait de respecter la capacité financière du Cégep, mais surtout

dans l'optique de ne pas dénaturer le projet de réaménagement des vestiaires, réfléchi notamment pour répondre aux besoins d'accès universel et d'inclusivité.

Un nouvel appel à projets est en cours dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA). Le Cégep souhaite profiter de cet appel à projets gouvernemental pour déposer le projet de la rénovation et de l'aménagement des vestiaires pour milieux humides. Dans le cadre de cette demande, le Cégep proposera un projet qui répondra à plusieurs critères, dont celui de développement durable, et qui permettra, par ailleurs, l'ajout d'une nouvelle salle de classe. Considérant la nécessité d'offrir une expérience complète qui est agréable, sécuritaire et adaptée à toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs de la piscine. Considérant que le PAFIRSPA a pour but d'offrir des lieux de pratique sécuritaires et accessibles à la population et ainsi favoriser la pratique régulière d'activités physiques, le moment est opportun pour déposer une demande en bonne et due forme.

23-CA-109 PROPOSITION

ATTENDU le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);

ATTENDU que le Cégep a un projet qui répond aux exigences du programme;

ATTENDU que les usagères et usagers de la piscine bénéficieront des avantages d'un tel projet;

ATTENDU que, sans ce programme, le Cégep ne peut assumer seul le coût d'un tel projet;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Janick Morin, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée :

- **D'autoriser la présentation du projet de réfection complète des vestiaires au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);**
- **De confirmer l'engagement du cégep Édouard-Montpetit à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;**
- **De désigner M. Sylvain Lambert, directeur général, comme personne autorisée à agir au nom du cégep Édouard-Montpetit et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. APPROBATION DU BILAN DU PLAN DE TRAVAIL 2022-2023 ET DES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023 DU CENTRE TECHNOLOGIQUE EN AÉROSPATIALE (CTA)

M. Frédéric Parent-Huybrechts, directeur général du Centre technologique en aérospatiale (CTA), présente le Bilan du plan de travail 2022-2023 et les États financiers 2022-2023 du CTA. En vertu de la Convention d'aide financière 2024-2025 qui lie le Cégep au ministère de l'Enseignement supérieur pour le financement du Centre technologique en aérospatiale (CTA), ces documents doivent être approuvés par le conseil d'administration du Cégep. Des discussions ont lieu concernant la situation financière du CTA et les obligations du Cégep à cet égard.

23-CA-110 PROPOSITION

ATTENDU les exigences de la Convention d'aide financière qui lie le Cégep au ministère de l'Enseignement supérieur pour le financement du Centre technologique en aérospatiale (CTA);

ATTENDU que le Bilan annuel 2022-2023 et les États financiers 2022-2023 seront approuvés par le conseil d'administration du CTA dans les prochains jours;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Patrick Monarque, dûment appuyé par M. Frédéric Lefebvre, propose à l'assemblée d'approuver le Bilan du plan de travail 2022-2023 et les États financiers 2022-2023 du Centre technologique en aérospatiale (CTA).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE (PDIR) 2024-2034

Dans le cadre du processus annuel de mise à jour et de priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges, le Cégep doit transmettre annuellement la mise à jour de son PDIR au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour la période 2024-2034, après adoption de celui-ci par le conseil d'administration.

La déclaration des projets d'infrastructure de recherche par les cégeps permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges.

23-CA-111 PROPOSITION

ATTENDU la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) quant à la mise à jour et à la priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) pour 2024-2034;

ATTENDU que le PDIR permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges;

ATTENDU que le Cégep a la responsabilité de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche de l'ensemble de ses constituantes, incluant les projets de son Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le Centre technologique en aérospatiale (CTA);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2024-2034 du Cégep, lequel présente les projets d'infrastructures de recherche du Cégep, et d'autoriser le directeur général, M. Sylvain Lambert, à signer le PDIR 2024-2034 et à le transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN PROJET D'ANALYSE D'ÉCART DE FORMATION POUR LES MÉCANICIENS D'AÉRONEFS ÉTRANGERS

Le secteur de l'aéronautique vit une pénurie de main-d'œuvre sans précédent depuis la fin de la pandémie de COVID-19. Parmi les profils recherchés, les mécaniciennes et mécaniciens d'aéronefs sont en grande demande et jouent un rôle essentiel dans les opérations des diverses entreprises du secteur de l'aéronautique. Les entreprises québécoises étant à la recherche de diverses solutions, elles recrutent de plus en plus d'employés à l'étranger. Cependant, une personne étrangère souhaitant exercer le métier de mécanicienne ou mécanicien d'aéronef licencié au Canada doit entreprendre une démarche complexe auprès de Transports Canada (TC) dans le but d'obtenir une licence lui permettant d'exercer son métier au Canada. Cette démarche comprend la préparation d'un dossier de candidature qui doit être soumis à une analyse des écarts de qualification et de laquelle résultera une prescription de formations manquante. Une fois les formations prescrites complétées auprès d'un organisme de formation reconnue par Transports Canada, la personne candidate pourra être admise aux examens et obtenir une licence à la suite de la réussite de ces dernières. Ce parcours complexe est long et fastidieux pour les candidates et les candidats.

Par ailleurs, l'ÉNA vient d'obtenir l'autorisation, de la part de Transports Canada, de réaliser des analyses d'écart de qualification des mécaniciennes et mécaniciens d'aéronefs étrangers et l'ÉNA offre déjà des formations reconnues par Transports Canada.

La Direction de la formation continue et du service aux entreprises (DFCSAE) souhaite obtenir du financement afin d'accompagner les mécaniciennes et mécaniciens d'aéronefs étrangers dans leur démarche d'obtention d'une licence auprès de Transports Canada. Pour ce faire, la DFCSAE devra mettre en œuvre les processus d'analyse d'écart, l'infrastructure d'accompagnement des personnes candidates, au Québec et à l'étranger, et les formations manquantes adaptées aux besoins de la clientèle. Le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) pourrait, en cas de réponse positive, donner les moyens à la DFCSAE de mettre en œuvre ce service. La présente demande est une première phase qui, en plus du développement des outils d'analyse et des infrastructures d'accompagnement, comprendra un groupe pilote qui permettra de valider l'atteinte des objectifs et assurera le développement d'une solution pérenne. Le déploiement du projet est prévu sur une période de 12 mois à compter de la signature d'une entente de financement. Pour cette première phase, un montant maximum de 550 000 \$ sera demandé dans le but de faciliter le cheminement d'une personne étrangère dans ce processus, d'accélérer l'obtention de la certification et d'augmenter le taux de réussite afin de soutenir l'industrie face aux enjeux de main-d'œuvre.

23-CA-112 PROPOSITION

ATTENDU l'importance du projet d'analyse d'écart de formation pour l'industrie de l'aéronautique;

ATTENDU que le projet du Cégep répond aux exigences du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences;

ATTENDU que, sans ce programme, le Cégep ne peut assumer seul le coût d'un tel projet;

ATTENDU l'exigence, de la part du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour soumettre une demande de subvention relativement au Programme d'aide à la reconnaissance des compétences;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Stéphane Dion, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'autoriser le directeur général, M. Sylvain Lambert, à signer au nom du cégep Édouard-Montpetit tout document officiel concernant la demande de subvention relativement au Programme d'aide à la reconnaissance des compétences pour son projet d'analyse d'écart de formation pour l'industrie de l'aéronautique et d'autoriser la Direction de la formation continue et des services aux entreprises à soumettre une demande de subvention auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion pour ce programme, et ce, à compter du 29 novembre 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022-2023 ET PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS 2022-2023

Chaque année, le Cégep doit préparer son Rapport annuel d'activités (RAA) et le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), au plus tard le 1^{er} décembre, conformément à l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29). La transmission de ce rapport se fait par le biais d'un formulaire à remplir en ligne qui constitue le Rapport annuel d'activités couvrant l'ensemble des éléments obligatoires à présenter.

Par ailleurs, le Bilan des activités 2022-2023 a été préparé afin de présenter, de façon plus esthétique, les faits saillants de cette année scolaire. Ce bilan sera diffusé sur le site web du Cégep.

23-CA-113 PROPOSITION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* le Cégep doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire rapport au ministre de ses activités pour son exercice financier précédent;

ATTENDU que le Rapport annuel d'activités 2022-2023 contient l'ensemble des éléments obligatoires exigés par le ministère de l'Enseignement supérieur et par les lois applicables, incluant le suivi du Plan stratégique 2018-2024;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Marie-Ève Baron, appuyée par Mme Elise Violletti, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport annuel d'activités 2022-2023 du cégep Édouard-Montpetit tel que déposé et de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 1^{er} décembre 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. ADOPTION DU RAPPORT D'AUTOÉVALUATION DES SYSTÈMES D'ASSURANCE QUALITÉ

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, dépose le Rapport d'autoévaluation des systèmes d'assurance qualité. Elle explique la mission de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) et les obligations applicables aux cégeps, rappelle la démarche des travaux d'autoévaluation, puis présente les prochaines étapes.

La démarche d'autoévaluation consiste à évaluer l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité pour chaque composante :

- Composante 1 : mécanismes assurant la qualité des programmes d'études;
- Composante 2 : mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages;

- Composante 3 : mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite;
- Composante 4 : mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique.

Le rapport d'autoévaluation comprend les sections suivantes, tel que requis par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) :

1. Introduction;
2. Retour sur le premier cycle d'audit;
3. Analyse de l'efficacité pour chaque composante
4. Conclusion générale sur l'ensemble du système d'assurance qualité et enjeux pour le prochain cycle d'audit;
5. Plan d'action.

23-CA-114 PROPOSITION

ATTENDU que la démarche d'autoévaluation du système d'assurance qualité du cégep Édouard-Montpetit s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès des établissements d'enseignement du réseau collégial;

ATTENDU l'obligation pour le Cégep de produire un rapport d'assurance qualité;

ATTENDU que le Cégep reconnaît que cet exercice d'autoévaluation participe à l'amélioration continue des mécanismes associés aux éléments fondamentaux de son mandat et de sa mission, soit la qualité de ses programmes, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite;

ATTENDU que le Cégep estime que le rapport d'autoévaluation qu'il a produit répond aux attentes définies par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC);

ATTENDU que le rapport d'autoévaluation a été réalisé conformément au devis d'évaluation présenté à la Commission des études et adopté par le Conseil d'administration en avril 2022 (Résolution 22-CA-34);

ATTENDU la recommandation du Comité d'autoévaluation du système d'assurance qualité;

ATTENDU la recommandation de la Régie pédagogique;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Frédéric Lefebvre, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport d'autoévaluation du système d'assurance qualité du cégep Édouard-Montpetit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la Liste des administrateurs (document 10b).

Depuis la dernière réunion du conseil d'administration, une nouvelle membre a été nommée. Il s'agit de Mme Laetia Stevens, étudiante du secteur préuniversitaire du campus de Longueuil.

15.1 NOMINATION D'UNE PERSONNE DIPLÔMÉE DE L'ÉNA À TITRE D'ADMINISTRATEUR

Considérant que le mandat du diplômé de l'ÉNA arrivait à échéance en novembre 2023, la Direction générale a procédé à un appel de candidatures pour le siège réservé à une personne diplômée du secteur technique de l'ÉNA. Treize personnes ont manifesté leur intérêt à occuper ce poste au sein du conseil d'administration, dont trois ne rencontraient pas les critères d'admissibilité. Le comité directeur a procédé à l'analyse des neuf candidatures admissibles, conformément aux dispositions du *Règlement de régie interne* du Cégep, et présente sa recommandation au conseil d'administration.

Mme Lépine présente le profil du candidat recommandé par le comité directeur et résume les expériences de celui-ci depuis l'obtention de son diplôme à l'ÉNA.

23-CA-115 PROPOSITION

ATTENDU la fin de mandat de M. Xavier Pallares, diplômé du secteur technique de l'ÉNA;

ATTENDU la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU l'article 2.3 du *Règlement de régie interne* (règlement numéro 1);

ATTENDU que le profil du candidat recommandé correspond aux besoins du conseil d'administration qui ont été établis par le comité directeur;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

M. Janick Morin, appuyé par Mme Elise Violetti, propose à l'assemblée de nommer M. Benoit Lecours au conseil d'administration pour occuper le poste réservé à une personne diplômée du secteur technique de l'ÉNA à compter du 30 novembre 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette nomination fait en sorte que le mandat de M. Xavier Pallares prend fin, comme le prévoit la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les membres du conseil

d'administration conviennent de formuler une motion de félicitations pour souligner la contribution de M. Pallares au cours des six dernières années.

23-CA-116 PROPOSITION

M. Janick Morin, appuyé par Mme Laetitia Stevens, propose une motion de félicitations et de remerciements pour souligner la contribution exceptionnelle de M. Xavier Pallares, en tant que membre du conseil d'administration occupant le poste de diplômé de l'ÉNA, et ce, depuis novembre 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15.2 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DIRECTEUR

Suivant la démission à titre de membre interne du comité directeur de la personne qui occupait ce poste, le conseil d'administration doit nommer une nouvelle ou un nouveau membre interne pour siéger au comité directeur. Suivant la nomination d'une personne diplômée de l'ÉNA pour siéger au conseil d'administration, un siège de membre externe s'est libéré au comité directeur et le conseil d'administration doit également nommer une nouvelle ou un nouveau membre externe pour ce poste.

23-CA-117 PROPOSITION

ATTENDU l'article 5.1.1 du *Règlement de régie interne* (règlement numéro 1) qui prévoit la composition du comité directeur;

ATTENDU le siège devenu vacant par la démission de Mme Marlène Couture à titre de membre interne du comité directeur;

ATTENDU le siège d'un membre externe devenu vacant par la nomination d'une nouvelle personne diplômée de l'ÉNA au sein du conseil d'administration;

ATTENDU l'intérêt manifesté par M. Janick Morin et Mme Julie Loslier;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu nommer M. Janick Morin en tant que membre interne du comité directeur et de nommer Mme Julie Loslier en tant que membre externe du comité directeur à compter du 30 novembre 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. AUTORISATION D'UNE LETTRE DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS

M. Sylvain Lambert, directeur général, et Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, présentent le sujet.

Les membres du conseil d'administration conviennent que le conseil d'administration ne peut pas prendre position dans le cadre des négociations. La lettre permet au conseil d'administration d'aller au plus loin qu'il peut aller. Les membres du personnel qui sont membres du conseil d'administration remercient le conseil d'administration pour cette lettre.

23-CA-118 PROPOSITION

ATTENDU la demande des syndicats, lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 octobre dernier, que le Conseil d'administration prenne position à propos des négociations en cours;

ATTENDU la volonté de la Commission des études de porter à l'attention du Conseil d'administration les enjeux pédagogiques des négociations actuelles;

ATTENDU le climat sain et constructif observé au sein de l'établissement que la direction souhaite préserver malgré les enjeux importants qui sont discutés;

ATTENDU les impacts potentiels sur le climat de travail et sur la réussite des étudiantes et des étudiants si les négociations devaient se prolonger sur une trop longue période;

M. Xavier Pallares, appuyé par Mme Laetitia Stevens, propose à l'assemblée d'approuver la lettre adressée au Conseil du trésor telle que déposée pour inviter les parties à s'entendre dans les meilleurs délais.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

17.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Il répond aux questions des membres. Le projet sera présenté plus en détail lors de la réunion du conseil d'administration prévue le 31 janvier 2024.

17.2 PROJET D'AÉROCAMPUS – HUIS CLOS

Ce point est traité à huis clos. Les personnes invitées quittent la salle de réunion.

M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il répond aux questions des membres.

18. INFORMATIONS

18.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 16 septembre au 10 novembre 2023.

18.2 SIGNATURE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

En conformité avec le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* (Règlement no 15), chaque administrateur doit remplir et signer une déclaration des intérêts qu'il a, à sa connaissance, dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner.

Tous les membres recevront sous peu le formulaire de déclaration des intérêts d'un administrateur et ils seront invités à le remplir et à le retourner à Mme Lyne Gendron, agente de soutien administratif à la Direction du développement institutionnel et secrétariat général.

18.3 DÉPÔT DU CALENDRIER SCOLAIRE MODIFIÉ 2023-2024 POUR LE CAMPUS LONGUEUIL

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et explique les modifications au calendrier scolaire 2023-2024.

18.4 NOMBRE D'ADMISSIONS AU PREMIER TOUR, SESSION HIVER 2024

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis à la session d'hiver 2024 après le premier tour du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

18.5 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Sylvain Lambert, directeur général, explique la décision du comité directeur de ne plus produire ce tableau.

19. CORRESPONDANCE

Le 29 septembre 2023, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, approuvant la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Accueil et intégration des Autochtones au collégial. Une subvention non récurrente de 13 647\$ a été accordée au Cégep.

20. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 30 mai 2023;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 12 septembre 2023;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 13 septembre 2023;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 17 octobre 2023;
- Tableau de suivi des acquisitions et projets autorisés par les instances.

21. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue à distance, sur Teams, le mercredi 31 janvier 2024, à 18 h 30.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 54.



Jean-Paul Gagné
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée